

# RAPPORT

## Article 29 Loi Énergie Climat

### Crédit Mutuel Arkéa

**au titre de l'activité de gestion sous mandat pour  
les caisses locales de Crédit Mutuel affiliées aux  
Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du  
Crédit Mutuel du Sud-Ouest.**

**relatif à l'exercice clos au 31/12/2021**

<b>Périmètre</b>	<b>4</b>
Présentation synthétique du Groupe Crédit Mutuel Arkéa	4
Les caisses locales adhérentes	4
Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud Ouest et le Crédit Mutuel Arkéa	4
La répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire	5
Activité de gestion sous mandat	5
Délégation des mandats de gestion à Federal Finance Gestion	5
Répartition des responsabilités	6
<b>Gouvernance</b>	<b>7</b>
Démarche ESG du groupe Crédit Mutuel Arkéa	7
Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa	8
Gouvernance des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa	8
Pilotage exécutif des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa	9
Implication des fonctions opérationnelles	10
Démarche ESG des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud Ouest	11
Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel du Sud Ouest	11
Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel de Bretagne	12
Des engagements pris en cohérence avec la démarche ESG du Groupe Crédit Mutuel Arkéa	13
Durabilité et politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa	15
<b>Informations relatives aux activités de services de gestion déléguée</b>	<b>16</b>
Liste des produits en gestion déléguée	16
Dispositifs d'information des souscripteurs	16
Intégration ESG au sein des stratégies d'investissements des mandats sous gestion	17
Politique de référencement et de revue annuelle des sociétés de gestion	17
Dispositif de sélection et revue des fonds	17
Part des encours disposant d'une intégration ESG	18
Chiffres clés relatifs à la part-brune des produits en gestion déléguée	18
Chiffres clés relatifs à la taxonomie européenne des produits en gestion déléguée	18
Stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris	19
Stratégies d'alignement aux objectifs liés à la biodiversité	19
Moyens de la société de gestion relatifs aux enjeux ESG	20
<b>Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques</b>	<b>21</b>
Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG au sein du Crédit Mutuel Arkéa	21
Pilotage des risques climatiques	21
Identification des risques climatiques	21
Procédures de gestion des risques environnementaux dont climatiques et intégration dans le dispositif de gestion des risques	22
Mise en place d'indicateurs de suivi et de pilotage	22
Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG au sein des produits en gestion déléguée	22
<b>Plan d'amélioration continue</b>	<b>24</b>



# 1. Périmètre

---

Le Crédit Mutuel Arkéa (Société Anonyme coopérative) a reçu l'agrément en qualité de banque mutualiste ou coopérative et en tant que prestataire de services d'investissement de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), en son nom et également pour le compte des Caisses de Crédit Mutuel des réseaux Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Plus précisément en sa qualité de prestataire de services d'investissement le Crédit Mutuel Arkéa dispose des agréments suivants :

- Réception et transmission d'ordres pour compte de tiers
- Exécution d'ordres pour compte de tiers
- Négociation pour compte propre
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers
- Conseil en investissement
- Prise ferme
- Placement.

Conformément à l'article R. 511-3 du Code monétaire et financier, l'agrément collectif délivré par l'ACPR (15.589) bénéficie aux structures suivantes :

- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne (le réseau Crédit Mutuel de Bretagne),
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-ouest (le réseau Crédit Mutuel du Sud-Ouest),
- le Crédit Mutuel Arkéa.

Au sein du document d'enregistrement universel 2021 du Crédit Mutuel Arkéa<sup>1</sup>, les comptes globalisés correspondent à l'ensemble de ces structures qui portent le même code banque (15.589).

Au 31 décembre 2021, le total de bilan des comptes globalisés s'établit à 110 milliards d'euros.

## 1.1 Présentation synthétique du Groupe Crédit Mutuel Arkéa

### 1.1.1 Les caisses locales adhérentes

Le socle de la structure est constitué, au premier degré, par les caisses locales de Crédit Mutuel (les "caisses locales adhérentes") qui sont chacune adhérentes à une fédération régionale (la Fédération de Crédit Mutuel de Bretagne ou la Fédération de Crédit Mutuel du Sud-Ouest). Ces caisses sont des sociétés coopératives de crédit à capital variable dont le capital est détenu à cent pour cent (100 %) par les sociétaires détenteurs de parts sociales A (les "Parts A"). Ainsi, les sociétaires des caisses locales adhérentes en sont à la fois les associés et les clients.

Juridiquement autonomes, les caisses locales collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent l'ensemble des services financiers à leurs clients. Par ailleurs, chaque caisse locale désigne son Conseil d'administration, composé de membres bénévoles élus par ses sociétaires en Assemblée générale selon la règle : "une personne, une voix".

---

<sup>1</sup> [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-04/aka2021\\_arkea\\_urd\\_fr\\_mel.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-04/aka2021_arkea_urd_fr_mel.pdf)

## **1.1.2 Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud Ouest et le Crédit Mutuel Arkéa**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa comprend deux fédérations régionales : la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne à qui est rattaché le réseau Crédit Mutuel de Bretagne (l'ensemble des caisses locales des départements bretons) et la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest à qui est rattaché le réseau Crédit Mutuel du Sud-Ouest (l'ensemble des caisses locales des départements de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde).

Ces fédérations sont des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 et sont des organes de stratégie et de contrôle des caisses locales dans leur région.

Le Crédit Mutuel Arkéa dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement.

Son capital est détenu à 100 % par les caisses locales adhérentes, la Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole (dont l'activité s'exerce en conformité avec les dispositions du Livre V du Code rural), la caisse régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et les administrateurs de Crédit Mutuel Arkéa.

Le Crédit Mutuel Arkéa assure pour les caisses locales adhérentes des prestations financières, telles que la gestion des liquidités, de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales d'assurance, de crédit-bail, de banques dédiées à l'entreprise, de banques d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée.

## **1.1.3 La répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire**

Conformément à l'article R.511-3 du code monétaire et financier et au règlement intérieur du Crédit Mutuel Arkéa, c'est la société Crédit Mutuel Arkéa qui :

- assure l'agrément collectif de l'ensemble des caisses locales adhérentes ;
- répond de la solvabilité et de la liquidité de cet ensemble, ainsi que du respect de la réglementation bancaire et financière en vigueur.

En conséquence, le Crédit Mutuel Arkéa est chargé : de la définition et de la sauvegarde des équilibres financiers ; de la gestion de la trésorerie et du refinancement ; du financement des principaux investissements ; de l'exercice du contrôle ; et de l'établissement et de l'adoption des comptes globalisés (caisses locales adhérentes, fédérations et société Crédit Mutuel Arkéa) et consolidés (caisses locales adhérentes, fédérations, société Crédit Mutuel Arkéa et ses filiales).

Les règlements financiers de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud Ouest, auxquels les caisses locales émettrices sont tenues de se conformer, déterminent également la répartition des responsabilités en matière d'activité bancaire. Ainsi en matière de dépôts, les caisses locales, responsables des fonds qui leur sont confiés, doivent veiller en permanence à la qualité des comptes ouverts chez elles et se conformer aux instructions de leur fédération pour tout ce qui concerne les ouvertures, le fonctionnement et les clôtures de ces comptes.

## **1.2. Activité de gestion sous mandat**

Les caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest proposent à leurs clients des Comptes de Titres et Plan Epargne en Action (PEA). Dans ce cadre, elles sont amenées à réaliser les prestations suivantes :

- la tenue de compte-conservation ;
- la réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, étant précisé que les ordres sont exécutés par

- un ou plusieurs négociateurs;
- le conseil en investissement financier.

Les clients des caisses locales adhérentes des fédérations ont par ailleurs la possibilité de choisir de confier la gestion de leur Compte de Titres ou Plan Epargne Action au professionnel de leur choix (Gestion Sous Mandat) ou de le gérer seul (Gestion Libre).

Pour les clients en Gestion sous Mandat, le Crédit Mutuel Arkéa propose un service de Gestion Déléguée, qui fait l'objet d'une convention spécifique.

Dans le cadre des mandats de gestion proposés à sa clientèle, le Crédit Mutuel Arkéa délègue la gestion de ses mandats à Federal Finance Gestion, société de gestion de portefeuille du Crédit Mutuel Arkéa.

### **1.2.1. Délégation des mandats de gestion à Federal Finance Gestion**

Le Crédit Mutuel Arkéa et Federal Finance Gestion ont signé une convention de délégation de gestion financière par laquelle le Crédit Mutuel Arkéa délègue à Federal Finance Gestion la gestion financière des portefeuilles de valeurs mobilières pour lesquels le Crédit Mutuel Arkéa a reçu des clients des caisses locales adhérentes des fédérations des mandats de gestion individualisés.

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 04006 en date du 22 mars 2004. Elle dispose également de l'agrément pour le service de conseil en investissement. Ces agréments sont consultables sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

Federal Finance Gestion est spécialisée dans la gestion pour compte de tiers et dispose par conséquent des moyens en personnel et des moyens techniques nécessaires pour assurer ce type de gestion.

### **1.2.2. Répartition des responsabilités**

Les obligations de Federal Finance Gestion en qualité de gérant délégataire sont strictement limitées au respect des engagements pris aux termes de la Convention, le Crédit Mutuel Arkéa conservant l'entière responsabilité de la gestion financière des portefeuilles vis-à-vis des tiers.

Federal Finance Gestion assure la gestion financière des portefeuilles confiés dans le respect de la réglementation en vigueur et dans le respect des termes du mandat de gestion confié par le client au Crédit Mutuel Arkéa.

## 2. Gouvernance

---

### 2.1. Démarche ESG du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Par sa nature coopérative, au plus proche des enjeux de ses sociétaires et clients, le groupe Crédit Mutuel Arkéa place la notion de responsabilité au cœur de sa stratégie.

Ayant formalisé sa Raison d'être en 2019, texte fondateur fixant le cap sur le temps long, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est doté de cinq engagements visant à guider concrètement la transformation de ses métiers et de ses pratiques au service de cette Raison d'être :

- engagement 1 : Prendre nos décisions en visant une approche équilibrée entre performance financière et impact - sociétal et environnemental – positif, par l'exercice d'une gouvernance coopérative ancrée sur nos territoires ;
- engagement 2 : Accompagner chacune de nos parties prenantes dans sa transition environnementale ;
- engagement 3 : Développer des coopérations territoriales et s'engager en faveur de la vitalité locale ;
- engagement 4 : S'engager pour l'inclusion et cultiver une relation de confiance durable avec tous nos sociétaires et clients, des précurseurs aux plus fragiles ;
- engagement 5 : Favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes.

Ces cinq engagements constituent le socle de la réflexion initiée en 2020 sur le plan à moyen terme Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa et de sa feuille de route d'entreprise à mission.

Ce plan d'action concret vise à tirer parti des nombreux points d'appui du groupe Crédit Mutuel Arkéa pour en prolonger le développement, au service des transitions et dans une recherche de performance globale, financière et extra-financière.

Déclinaison concrète de sa Raison d'être au cœur de ses métiers financiers, l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses activités de financement et d'investissement, est un enjeu clé pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa. Convaincu que la performance d'une entreprise ne peut être seulement financière mais doit être globale, le groupe Crédit Mutuel Arkéa applique cette conviction à son propre fonctionnement et à ses interactions avec ses parties prenantes.

Fin 2019, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a validé une ambition ESG et des plans d'actions associés pour ses métiers de financements et d'investissements, qu'ils soient pour compte propre ou pour compte de tiers. L'objectif étant d'en faire un vecteur de développement et de croissance pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa et pour ses parties prenantes.

Cette ambition affirme le positionnement du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en tant que « partenaire des transitions au service de la vitalité économique des territoires ».

Le rôle du groupe Crédit Mutuel Arkéa est d'être au côté des acteurs pour les aider à préparer ces transitions et les accompagner dans la transformation de leur modèle économique, avec l'objectif de contribuer ainsi à leur pérennité économique.

Face à ces évolutions profondes, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de mettre l'accent sur deux transitions prioritaires :

- la transition climatique et la préservation du capital naturel ;
- la transition vers une société inclusive et équilibrée sur les territoires ;

Afin de mettre en œuvre cette ambition, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a souhaité, dans le cadre d'une trajectoire moyen terme :

- développer de nouvelles offres (financement, placement, épargne, ...) visant à accompagner les clients dans les transitions et à développer l'impact positif ;
- systématiser l'analyse ESG à l'ensemble des métiers de financement et d'investissement, en y intégrant sa vision des transitions ;
- formaliser des politiques sectorielles concernant les secteurs d'activité les plus exposés à ces transitions ;
- au regard de l'urgence climatique, déployer spécifiquement une stratégie climat. Cette stratégie climat à horizon 2024<sup>2</sup>, formalise les engagements du groupe Crédit Mutuel Arkéa autour de l'intégration des enjeux climatiques dans son modèle d'affaires. Elle est accessible sur le site internet institutionnel du groupe Crédit Mutuel Arkéa depuis début 2021.

## **2.1.1. Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

### **2.1.1.1. Gouvernance des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa approuve les orientations stratégiques du groupe, veille à leur mise en œuvre et en assure un suivi régulier. A ce titre, il aborde chaque année des grandes orientations de la politique suivie par le groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale. Après avoir validé la Raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkéa en 2019, le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a été impliqué dans l'élaboration du nouveau plan stratégique, qu'il a validé le 28 janvier 2021.

Le Conseil d'administration s'appuie sur des comités spécialisés, qui complètent ses travaux et lui apportent des avis éclairés. Les chartes de fonctionnement de certains de ces comités ont été enrichies en 2021 afin de formaliser le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dont climatique.

Deux de ces comités spécialisés sont tout particulièrement impliqués dans les enjeux de durabilité :

- le Comité stratégie et responsabilité sociétale, qui suit l'avancement du projet stratégique du groupe, est le garant de l'intégration de la responsabilité sociétale au cœur de la stratégie ;
- le Comité des risques et de contrôle interne (CRCI) a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de surveillance des risques du Crédit Mutuel Arkéa et du dispositif de contrôle interne. Ce comité est le garant de la formulation et du suivi du bon respect de l'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

En 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a également souhaité faire évoluer sa gouvernance par la nomination de deux administratrices ESG-Climat, au sein du Comité stratégie et responsabilité sociétale et du Comité des risques et de contrôle interne.

Le nouveau plan stratégique et la démarche de mesure de la performance globale<sup>3</sup>, la participation du groupe Crédit Mutuel Arkéa à des initiatives de place en faveur d'une finance plus durable, la révision de la politique d'encadrement des financements et investissements au charbon thermique ainsi que la nouvelle politique pétrole et gaz, ont fait l'objet de présentations pour suivi ou pour approbation par les instances de gouvernance en 2021.

---

<sup>2</sup>

[https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-04/strategie\\_climat\\_avril2021\\_1\\_1.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-04/strategie_climat_avril2021_1_1.pdf)

<sup>3</sup>

[https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-10/presentation\\_performance\\_globale\\_vdef.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-10/presentation_performance_globale_vdef.pdf)



La formation des administrateurs aux opportunités et risques associés au climat, est l'un des engagements de la stratégie climat du groupe Crédit Mutuel Arkéa. En 2020, les membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif du Crédit Mutuel Arkéa ont été formés aux enjeux climatiques pour le secteur financier par un cabinet de conseil spécialisé en stratégie et environnement, avant d'examiner et d'approuver la stratégie climat en novembre 2020. En 2021, le Conseil d'administration a été plus spécifiquement formé aux risques climatiques. Plus largement, début 2021, un module de e-learning à la Finance durable a également été livré à l'ensemble des administrateurs du Crédit Mutuel Arkéa, des filiales et Fédérations. Ce module a été complété d'un e-learning dédié aux enjeux climatiques pour un acteur financier.

#### **Intégration des enjeux ESG au sein du règlement du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa**

Le règlement du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a évolué en 2021 pour formaliser la prise en compte les enjeux (opportunités et risques) environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance, lorsqu'il valide les orientations stratégiques, politiques et opérations significatives. Le règlement formalise également la responsabilité du Conseil d'administration en termes de validation de la stratégie ESG, dont climat, et de suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cadre, le Conseil d'administration doit également s'assurer que les membres de l'organe exécutif, ainsi que les représentants des fonctions clés disposent des connaissances, compétences et expériences suffisantes au regard des enjeux environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance.

Par ailleurs, la charte de l'administrateur du Crédit Mutuel Arkéa a évolué en 2021 pour matérialiser la nécessaire maîtrise des enjeux (opportunités et risques) environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance de l'entreprise, afin d'assurer leur bonne prise en compte dans l'ensemble des travaux et décisions du Conseil d'administration.

#### **2.1.1.2. Pilotage exécutif des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel Arkéa**

Le Comité exécutif (COMEX) propose au Conseil d'administration les orientations stratégiques et pilote la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration. Au-delà des comités déjà en place et qui intègrent les enjeux de durabilité dans leurs prises de décisions (Comité de contreparties ou Comité de référencement par exemple), en septembre 2021, un Comité de direction générale, dédié à la Finance durable a également été instauré. Il vise à s'assurer de l'impulsion nécessaire sur ces sujets dans l'ensemble des métiers du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Deux comités de niveau exécutif, le comité de contreparties et le comité de référencement, sont plus particulièrement impliqués sur les enjeux ESG dans le cadre des investissements du Crédit Mutuel Arkéa et de ses filiales sur les marchés ainsi que dans le cadre du référencement des produits financiers distribués. Ils interviennent donc à différents niveaux dans les processus liés à la Gestion Sous Mandat des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest via l'encadrement des pratiques Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

##### Comité de contreparties

Le Comité de contreparties agit dans le cadre des limites fixées et revues au moins une fois par an par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et au titre de la délégation octroyée par le Comité Exécutif. Il se réunit a minima trimestriellement et est composé du Directeur Financier (Président), du Directeur du Pôle Produits, du Directeur du Risque de Crédit et Contrepartie, du Directeur des Risques, du Directeur des Marchés Financiers, du Directeur du Back-Office, du Président du Directoire d'Arkéa Investment Services, du Directeur du Risque de Marché et Participations ainsi que du Directeur du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle.

Il intègre dans ses travaux des analyses ESG (environnement, social et gouvernance) sur les émetteurs de marché qui sont soumis à sa validation. Les notations présentées sont prises en compte et complètent l'analyse traditionnelle en risque de crédit. Le comité pouvant refuser certaines demandes de référencement ou de concours en raison de la note/analyse ESG, et réviser dans le temps la position suite à l'évolution de cette note/analyse ESG. L'analyse des enjeux climatiques est pleinement intégrée dans cette note/analyse ESG au travers de la dimension " Environnementale", comportant elle-même 4 sous-domaines d'analyse (stratégie climat, éco-conception des produits, efficacité de la production, gestion de la chaîne d'approvisionnement).

#### Comité de référencement

Le Comité de référencement agit au titre de la délégation donnée par le Comité Exécutif et dans le cadre du dispositif prudentiel du Crédit Mutuel Arkéa. Il se réunit a minima trimestriellement et est composé du Directeur du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle (Président), du Directeur du Pôle Clientèle Retail - Directeur Général Délégué, du Directeur du Pôle Produits, du Directeur du Risque de Marché et Participations, du Directeur Général de Federal Finance Gestion ainsi que du Directeur Commercial du Crédit Mutuel de Bretagne.

Le comité vise à optimiser et à sécuriser la politique d'achat de produits et services financiers pratiquée par l'ensemble du groupe Crédit Mutuel Arkéa (pour compte propre et pour compte de tiers). Il veille dans cette optique à l'homogénéisation des pratiques financières au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Disclosure, ce comité a mis en place un processus visant à prendre en compte, dans sa décision de référencement, le niveau de maturité de la société de gestion étudiée en matière d'évaluation des risques de durabilité, dont climatiques.

### **2.1.2. Implication des fonctions opérationnelles**

Différentes fonctions opérationnelles du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont amenées à prendre en compte les enjeux de durabilité, dont le climat, dans leurs opérations. A date, les principales fonctions actives sur le sujet et qui coordonnent cette démarche sont :

#### **La Filière finance durable, créée début 2021**

Composée des responsables finance durable des entités et de l'équipe centrale finance durable, elle propose des dispositifs cadre en matière de finance durable et met en œuvre les plans d'actions associés.

Les responsables finance durable des entités (dont font partie le responsable finance durable pour la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et le responsable finance durable de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest) sont la clé de voûte de la bonne diffusion de l'ambition ESG-Climat du groupe Crédit Mutuel Arkéa : ils coordonnent la mise en œuvre des actions de la feuille de route finance durable et de la stratégie climat qui s'appliquent à leur entité.

L'équipe centrale finance durable, composée de huit personnes est rattachée la Direction du secrétariat général du Crédit Mutuel Arkéa. Elle :

- anime la filière finance durable et la gouvernance du Crédit Mutuel Arkéa sur les sujets ESG-Climat ;
- formalise des dispositifs cadres, telles que les politiques sectorielles ;
- coordonne les projets transverses ESG-Climat.

#### **La Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa**

La Direction du pilotage transverse des risques est chargée plus spécifiquement de la gestion des risques climatiques depuis juin 2019. Les travaux d'intégration des risques climatiques au sein de la Direction des risques ont amené à ce que chaque direction métiers (risque de crédit, risque opérationnel, risque de marché ....),

concernée par les risques climatiques, nomme un ou plusieurs ambassadeurs. Cette organisation transverse permet de répondre aux enjeux de ces risques matriciels et a permis de bâtir et présenter le plan d'actions de mise en conformité au guide des risques environnementaux et climatiques aux autorités de tutelle en mai 2021.

### **La Filière fonction de gestion des risques**

Chaque responsable de la "fonction de gestion des risques" des entités et filiales du Crédit Mutuel Arkéa a été régulièrement sensibilisé aux risques climatiques, lors d'interventions en plénière dès 2019 qui se sont poursuivies en 2021, notamment sur leur futur rôle dans l'intégration des risques climatiques.

Un Comité de coordination trimestriel des risques climatiques est également en place depuis 2020.

## **2.2. Démarche ESG des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud Ouest**

Les démarches ESG des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud Ouest s'inscrivent dans la lignée de celle du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Plus particulièrement, le Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et le Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont chacun validé un plan d'actions climat à la fin de l'année 2021.

Ces plans d'actions sont structurés autour de deux axes, le premier représentant les engagements vis à vis des parties prenantes externes, et le second, l'exemplarité interne :

- Axe 1 : Accélérer notre impact positif et durable
- Axe 2 : Accompagner la transformation interne afin de mobiliser l'ensemble de la fédération.

L'axe 1 se décline en 5 ambitions, qui touchent notamment aux offres de crédit, aux offres d'épargne, aux financements de la transition.

L'axe 2 se matérialise par des ambitions relatives notamment à la gouvernance de ces enjeux climatiques, à la formation et sensibilisation des parties prenantes et par le déploiement de dispositifs pour valoriser l'engagement des collaborateurs et des clients.

Ces ambitions font sens avec les feuilles de route 2021-2024 du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest dont l'un des principaux axes est une dimension ESG / Finance Durable qui a vocation à accélérer la transformation de chacune des fédérations au regard de ces enjeux ESG. Cette transformation passe par la construction d'une logique ESG dans l'offre et notamment par la création et la distribution d'offres d'épargne durable.

En lien avec ces ambitions et pour accélérer la montée en compétence de l'ensemble des collaborateurs des réseaux Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest sur les enjeux climatiques, une formation en e-learning dédiée à ces enjeux a été déployée à compter de juin 2021 et a été suivie par près de 90% des collaborateurs à fin 2021.

Plus particulièrement sur l'épargne financière, les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ainsi que Arkéa Investment Service (maison-mère de Federal Finance Gestion) ont également commencé à déployer en fin d'année 2021 un programme d'animation commerciale à vertu pédagogique centré sur l'épargne responsable.

### **2.2.1. Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel du Sud Ouest**

Pour le réseau Crédit Mutuel du Sud Ouest (CMSO), la gouvernance des sujets ESG/Climat et RSE est organisée autour de deux instances :

➤ La Commission Fédérale RSE - Finance Durable, émanation du Conseil d'administration. La Commission a pour objet d'enrichir la réflexion, formuler des avis et proposer des solutions. Elle a pour mission de :

- Suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et ses enjeux pour le Crédit Mutuel du Sud Ouest, dans le cadre des orientations du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- Identifier et proposer l'identification et la mesure des actions à mener, en particulier en vue d'impliquer, fédérer et informer les administrateurs du Crédit Mutuel du Sud Ouest autour des enjeux et engagements ESG-Climat.
- Proposer les moyens à déployer : sensibilisation, information, communication - ex : avis sur le rapport annuel RSE du Crédit mutuel du Sud-Ouest.
- Rendre compte au Conseil d'administration de la fédération des travaux de la Commission.

➤ Le Comité opérationnel Finance Durable, constitué des membres du Comité de Direction et du Responsable Finance Durable de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, se réunit mensuellement. Ce comité a pour mission de :

- Organiser et coordonner la mise en œuvre des actions de la Feuille de route ESG et de la stratégie climat groupe au sein du Crédit Mutuel du Sud Ouest
- Définir une trajectoire et un plan d'actions répondant à la stratégie Climat
- Suivre l'avancée de la feuille de route ESG-Climat et définir les priorités engagées
- S'assurer de la remontée d'informations au Crédit Mutuel Arkéa et de la bonne transmission d'informations au sein des entités du Crédit Mutuel du Sud Ouest
- Suivre les indicateurs ESG-Climat
- Suivre les évolutions réglementaires et l'actualité Finance Durable
- Suivre et valider les actions RSE engagées par la Fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest

### 2.2.2. Gouvernance et pilotage des enjeux ESG/Climat au sein du Crédit Mutuel de Bretagne

Les engagements de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne en matière d'ESG/Climat sont formalisés dans son plan à moyen terme "Transitions 2024", dans la raison d'être ainsi que dans son plan d'actions climat. Afin de piloter ces engagements, le Crédit Mutuel de Bretagne a mis en place, en 2021, une gouvernance dédiée, composée de trois instances :

➤ **Le Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne** valide la stratégie et est responsable du respect des engagements en matière d'ESG et de finance durable. Dans ce cadre, le conseil d'administration :

- approuve les orientations stratégiques du Crédit Mutuel de Bretagne, veille à leur mise en œuvre et les revoit si nécessaire.
- prend en compte les enjeux (opportunités et risques) environnementaux, dont climatiques, sociaux et de gouvernance, lorsqu'il valide les orientations stratégiques et politiques.
- valide le plan d'actions climat et s'assure de sa mise en œuvre.

➤ **Le comité raison d'être :**

- Définit la trajectoire du Crédit Mutuel de Bretagne en matière de raison d'être et donc de finance durable, et la propose pour validation au Conseil d'administration
- Suit et valide la mise en œuvre des actions de la feuille de route ESG et du plan d'actions climat du Crédit Mutuel de Bretagne
- Agit en coordination et relais des actions, notamment celles du plan à moyen terme.

- S'assure de
  - la prise en compte des sujets ESG dans l'ensemble des métiers
  - la formation des équipes aux sujets ESG / finance durable
- Suit les indicateurs ESG / Finance durable dans le cadre d'un reporting trimestriel
- Se tient informé des évolutions réglementaires et de l'actualité Finance durable

Il est composé comme suit :

- Trois administrateurs, dont une présidente départementale et un administrateur salarié
- Le Directeur du pôle Clientèle retail du Crédit Mutuel Arkéa,
- Le comité de direction du Crédit Mutuel de Bretagne,
- Trois représentants du réseau (directeur départemental, directeur départemental adjoint et directeur d'Unité Territoriale),
- La responsable Finance durable du Pôle Clientèle retail,
- La responsable du département raison d'être et communication institutionnelle
- Le chargé de mission raison d'être du Crédit Mutuel de Bretagne.

Le sponsor du comité est la secrétaire générale du Crédit Mutuel de Bretagne qui a en charge son animation.

➤ **La commission développement responsable** contribue à la bonne réalisation de la feuille de route Raison d'être de la Fédération pour sa dimension Développement durable (ESG / Finance durable / RSE).

Cette commission a pour mission de :

- suivre l'actualité Développement durable de la fédération, du Groupe et ses déclinaisons opérationnelles ;
- identifier des actions à mener sur le périmètre défini ;
- définir et participer aux modalités d'animation des référents développement responsable en Caisse locale ;
- être en veille des initiatives de développement durable sur les territoires.

La commission est composée de 12 représentants désignés pour 3 ans.

Le Président de la commission est désigné par le Conseil d'administration de la fédération, sur proposition du Bureau. Il doit être administrateur de la fédération. Il est désigné pour une durée de 3 ans. Celle-ci est reconductible sans limitation du nombre de mandats.

## 2.3. Des engagements pris en cohérence avec la démarche ESG du Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix, en 2015, d'adhérer au Pacte mondial de l'ONU et de promouvoir ses dix principes. Depuis octobre 2018, la Communication sur le progrès (COP) du groupe, publiée annuellement, est qualifiée au niveau Advanced.

En 2021, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a souhaité rallier des initiatives en faveur d'une contribution active du secteur financier aux objectifs environnementaux et sociaux : il a rejoint les Principes pour la Banque Responsable (PRB) de l'UNEP Fi fin 2021 ainsi que l'initiative Finance for Biodiversity Pledge. Le Crédit Mutuel Arkéa a également souhaité soutenir les recommandations de la Task force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), dans la lignée de la publication de son premier rapport TCFD, ainsi que le CDP (ex-Carbon Disclosure Project) qui visent une plus grande transparence des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans leur modèle d'affaires. Début 2022, le Crédit Mutuel Arkéa a également rejoint l'initiative Finance For Tomorrow.

Le Crédit Mutuel Arkéa a également signé le manifeste « Towards the Zero Gender Gap » en novembre 2021, lors du Women's Forum for the Economy & Society.

Dans le domaine de la gestion d'actifs, les filiales du groupe participent également à des initiatives en faveur de la finance durable, tels que les Principles for Responsible Investment, Finance For Biodiversity Pledge ou encore Initiative Climat International.

L'implication du Crédit Mutuel Arkéa dans ces réseaux et initiatives, internationales, nationales ou locales, vise à apporter une contribution active et collective à l'atteinte d'un développement économique soutenable.

Federal Finance Gestion, société de gestion de portefeuille du Groupe Crédit Mutuel Arkéa à qui le Crédit Mutuel Arkéa a délégué la gestion de ses mandats, est également membre de plusieurs initiatives de places en matière de finance durable :

- Depuis 2013 : membre du Carbon Disclosure Project
- 2015 : signature de l'Appel de Paris
- 2017 : signature du " Global Investor Statement on Climate Change " de l'UNEPFI
- 2018 : adhésion à l'initiative " Climate Action 100+ "
- 2021 : adhésion à Finance for Biodiversity Pledge

## 2.4. Durabilité et politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa

La politique et les pratiques de rémunérations sont établies, mises en œuvre et maintenues en vigueur en cohérence avec la stratégie de gestion des risques, du profil de risque et avec les intérêts et résultats à long terme du Crédit Mutuel Arkéa. La politique de rémunération est cohérente, sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles avec les objectifs de la feuille de route ESG-climat du Groupe. L'objectif de la politique est de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Concernant les risques de durabilité, en 2021, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a initié l'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Dès 2022, le groupe veille à inclure, dans les politiques et pratiques de rémunération, des critères d'impacts ESG et de durabilité déterminés en fonction des objectifs stratégiques, économiques et financiers du groupe ou de l'entité concernée et conditionnant l'attribution et le versement de certains éléments de rémunération.

### 3. Informations relatives aux activités de services de gestion déléguée

#### 3.1. Liste des produits en gestion déléguée

Les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest disposent de six mandats en gestion déléguée, dont un mandat qui n'est plus commercialisé à date.

Nom Commercial	Descriptif de l'offre			
	Destinataires de l'offre	Univers d'investissement	Allocation	Seuil d'accès
Offre 100% OPC				
Gestion Déléguée Dynamique	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers OPCVM	Part Actions de 30% à 70%	20 000 €
Gestion Déléguée Equilibre	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers OPCVM	Part Actions de 30% à 70%	20 000 €
Gestion Déléguée Offensif	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers OPCVM	Part Actions de 90% à 100%	20 000 €
CMA Tonique	Arrêt de la commercialisation			
Offre mixte OPC et lignes directes				
Gestion Déléguée Offensif Actions	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers mixte OPCVM et Titres Vifs	Part Actions de 90% à 100%	100 000 €
Gestion Déléguée Dynamique Actions	Personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France	Univers mixte OPCVM et Titres Vifs	Part Actions de 50% à 100%	100 000 €

Ces mandats en gestion déléguée représentent un encours total sous gestion de 34,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

##### 3.1.1. Dispositifs d'information des souscripteurs

Les clients des caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest qui ont souscrit un mandat en gestion déléguée reçoivent chaque trimestre un rapport de gestion qui reprend les mouvements effectués sur leur mandat, un récapitulatif des frais prélevés ainsi qu'une situation des plus ou moins values latentes sur la période d'investissement.

Ce rapport est enrichi de commentaires de gestion.

Par ailleurs, les conseillers des caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest disposent d'un espace dédié sur l'intranet qui reprend l'ensemble de la documentation relative aux mandats en gestion déléguée avec notamment la liste des derniers arbitrages, les reportings trimestriels par portefeuille modèle ainsi que des documents publicitaires à caractère non contractuel.

Les documents publicitaires destinés à être remis aux potentiels futurs souscripteurs décrivent le principe du service de gestion déléguée, les intérêts de la gestion déléguée ainsi qu'une description succincte des cinq mandats commercialisés avec leurs principales caractéristiques.

Enfin, les caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest mettent à disposition des souscripteurs une section relative aux "informations concernant la politique



relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement des mandats de gestion" sur leurs sites internet<sup>45</sup>.

### 3.2. Intégration ESG au sein des stratégies d'investissements des mandats sous gestion

Les produits commercialisés en service de gestion déléguée n'intègrent pas de contraintes formelles de prise en compte de développement durable. Ils sont ainsi classés article 6 au sens du règlement européen (UE) No 2019/2088 («règlement Disclosure»).

Toutefois, les processus d'investissement prennent en compte ces éléments lors du choix des fonds. Sont ainsi évalués:

- Au niveau des sociétés de gestion de portefeuilles : les pratiques RSE et leur prise en compte des éléments ESG au sein de leurs processus d'investissements.
- Au niveau de la sélection de fonds : la qualité ESG des portefeuilles d'après la grille d'analyse ESG de Federal Finance Gestion.

Ces éléments relatifs aux dispositifs de sélection et de revue annuelle des sociétés de gestion ainsi que de revue des fonds sont la matérialisation de l'engagement de Federal Finance Gestion avec les sociétés de gestion dont les fonds sont présents au sein des produits de gestion déléguée.

#### 3.2.1. Politique de référencement et de revue annuelle des sociétés de gestion

Le Crédit Mutuel Arkéa a intégré la prise en compte des pratiques ESG et des risques en matière de durabilité dans sa politique de référencement.

Le Comité de référencement groupe agit au titre de la délégation donnée par le Comité Exécutif et dans le cadre du dispositif prudentiel du Crédit Mutuel Arkéa. A ce titre, il vise à optimiser et à sécuriser la politique d'achat de produits et services financiers pratiquée par l'ensemble du Crédit Mutuel Arkéa (pour compte propre et pour compte de tiers). Il veille dans cette optique à l'homogénéisation des pratiques financières au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Lors du référencement d'une nouvelle société de gestion, une analyse sur la maturité des pratiques ESG de la société est réalisée et présentée en comité. Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du Règlement Disclosure, ce comité a mis en place un processus visant à prendre en compte, dans sa décision de référencement, le niveau de maturité de la société de gestion étudiée en matière d'évaluation des risques de durabilité, dont climatiques.

Par ailleurs, les équipes de Federal Finance Gestion ont mis en place un processus annuel de suivi des sociétés de gestion qui comporte une section dédiée à leurs pratiques ESG et à la qualité de la prise en compte de critères ESG au sein des processus de décision d'investissement.

Un état des lieux des pratiques extra-financières des sociétés assurant la gestion des investissements indirects est réalisé. Cette analyse permet notamment d'identifier les acteurs en retrait en termes de pratiques RSE et en termes de prise en compte de ces critères dans leurs investissements, et d'engager un dialogue avec eux afin de les sensibiliser à cette dimension. Lors du dernier état des lieux, 143 sociétés de gestion ont été analysées.

#### 3.2.2. Dispositif de sélection et revue des fonds

Federal Finance Gestion dispose d'un Comité ESG de sélection et de suivi des fonds qui valide la qualité de l'intégration ESG des fonds dans lesquels les investissements sont susceptibles d'être réalisés et évalue également

<sup>4</sup> <https://www.cmso.com/reseau-bancaire-cooperatif/web/reglementaire/infos-consommateurs>

<sup>5</sup> <https://www.cmb.fr/reseau-bancaire-cooperatif/web/reglementaire/infos-consommateurs>

les engagements RSE de la société de gestion. Ce Comité décide si les fonds présentés garantissent une prise en compte satisfaisante des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les fonds sont classés en 4 catégories : fonds labellisés, intégration ESG avancée, intégration ESG insuffisante, pas d'intégration ESG. Pour juger de la qualité d'intégration ESG des fonds, Federal Finance Gestion analyse notamment :

- s'il existe pour le fonds une thématique ESG spécifique,
- les moyens humains dédiés aux enjeux ESG,
- les contraintes de gestion ESG formellement appliquées,
- s'il existe un taux de sélectivité ESG pour le fonds,
- et si des secteurs sont exclus (charbon par exemple).

Enfin, la classification réglementaire (SFDR, AMF...) est prise en compte.

### 3.2.3. Part des encours disposant d'une intégration ESG

En pratique, le processus de sélection en vigueur permet de proposer des profils d'investissement disposant d'une part importante de fonds labellisés ou présentant une intégration ESG avancée :

Chiffres arrêtés au 31/12/2021		Répartition des actifs			en encours (K€)	part des articles 8 & 9 (hors cash et titres vifs)	part de labels européens	part des labels européens (hors cash et titres vifs)
Offres	Poids Cash	Article 8 (SFDR)	Article 9 (SFDR)	Article 6 (SFDR)				
<b>Offre 100% OPC</b>								
Gestion Déléguée Dynamique	20%	64%	13%	4%	9 407	95%	68%	85%
Gestion Déléguée Equilibre	50%	38%	8%	3%	3 749	94%	40%	81%
Gestion Déléguée Offensif	4%	78%	13%	5%	6 605	95%	80%	83%
CMA Tonique	13%	74%	13%	0%	8 497	100%	79%	91%
<b>Offre mixte OPC &amp; lignes directes</b>								
Gestion Déléguée Offensif Actions	6%	45%	13%	36%	1 697	92%	50%	80%
Gestion Déléguée Dynamique Actions	24%	30%	11%	35%	4 243	91%	37%	82%

Ainsi, à fin 2021, la part des actifs classifiés article 8 et article 9 au sens de SFDR était supérieure à 90 % quelque soit l'offre (hors cash et titres vifs).

La part des labels est quant à elle supérieure à 80 % quelque soit l'offre (hors cash et titres vifs).

Afin de renforcer son processus de sélection et de suivi des investissements réalisés, Federal Finance Gestion a lancé un projet de transparençation de tous les fonds externes investis. Ces travaux doivent permettre de disposer à terme de l'ensemble des indicateurs de durabilité au niveau plus granulaire des émetteurs au sein des investissements réalisés par les fonds (notation ESG, risque de durabilité, part d'investissement durable,...). Cela permettra de pousser l'analyse avec une visibilité sur les émetteurs composant les investissements des fonds.

### 3.2.4. Chiffres clés relatifs à la part-brune des produits en gestion déléguée

La publication de chiffres clés relatifs à la part-brune des produits en gestion déléguée n'est pas applicable à l'exercice 2021. Il convient de noter toutefois que Federal Finance Gestion a lancé des travaux de transparençation qui permettront à terme aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest de publier les éléments requis par la réglementation.

### 3.2.5. Chiffres clés relatifs à la taxonomie européenne des produits en gestion déléguée

La publication de chiffres clés relatifs à la taxonomie européenne des produits en gestion déléguée n'est pas

applicable à l'exercice 2021. Il convient de noter toutefois que Federal Finance Gestion a lancé des travaux de transparençation qui permettront à terme aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest de publier les éléments requis par la réglementation.

### 3.3. Stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris en 2015 a défini un objectif de limitation du réchauffement climatique de la planète à moins de 2 °C à l'horizon 2100. Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest souhaitent prendre toute leur part à l'atteinte des objectifs fixés par l'Accord de Paris.

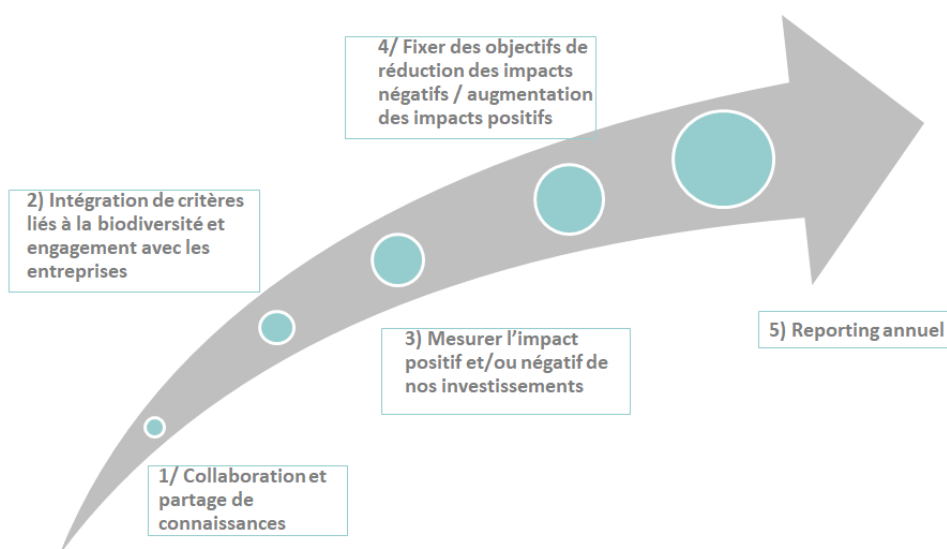
Toutefois, à défaut d'un processus effectif de transparençation des fonds sur le périmètre de la gestion déléguée, Federal Finance Gestion n'est pas en mesure de fournir les éléments aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest leur permettant d'élaborer une stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris.

Des études seront menées sur l'opportunité de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des portefeuilles de gestion sous mandat.

### 3.4. Stratégies d'alignement aux objectifs liés à la biodiversité

Souvent appelée sixième extinction de masse, le déclin mondial de la biodiversité est une des menaces les plus importantes pesant sur la société. Fort d'une prise de conscience grandissante – au fil des Conférences sur la Diversité Biologique et des congrès - le Forum économique mondial place la biodiversité au troisième rang dans son rapport sur les risques mondiaux en 2022 derrière les événements météorologiques extrêmes et le climat. Il suffit de constater la décroissance continue de la liste rouge de l'UICN (espèces menacées) pour se rendre compte du taux de disparition des espèces depuis la révolution industrielle.

Federal Finance Gestion est devenu membre actif de l'initiative « Finance for Biodiversity Pledge » et doit remplir 5 objectifs à l'horizon 2024, lesquels pourront servir de base pour structurer une première démarche à suivre en matière de biodiversité pour la gestion sous mandat des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.



Aujourd'hui, il est prématuré et donc compliqué de piloter l'alignement des investissements en gestion sous mandat aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique car :

- d'une part il est nécessaire au préalable de mettre en place un processus de transparence sur le périmètre de la gestion déléguée (afin d'utiliser les données relatives aux émetteurs sous-jacents) ;
- et d'autre part cela nécessite de développer une approche avec différents outils qui restent à construire au niveau de la place financière et au sein de Federal Finance Gestion en particulier.

### **3.5. Moyens de la société de gestion relatifs aux enjeux ESG**

Les moyens consacrés aux actifs gérés par Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion sont centralisés au sein de Federal Finance Gestion qui s'appuie sur son équipe d'analystes pour l'intégration des enjeux extra financiers dans la gestion des actifs. Ainsi, l'équipe de Recherche est composée de 11 analystes, dont 6 se consacrent aux piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

L'équipe de recherche est organisée par secteur et fonctionne systématiquement en binôme d'analystes (un analyste financier et un analyste ESG) afin de combiner une approche financière et une approche ESG. Ces deux dimensions de l'analyse sont complémentaires et permettent une meilleure évaluation du risque d'investissement, mais aussi de l'opportunité.

Concernant les données à disposition, l'équipe de Recherche ESG de Federal Finance Gestion dispose d'accès à des fournisseurs spécialisés comme Sustainalytics, S&P Trucost, Ethifinance. Afin d'améliorer l'accès à l'information des fonds externes, une licence Morningstar a été souscrite, elle permet de connaître par exemple les pratiques d'exclusion des fonds externes, leurs éventuelles labellisations ou la qualité ESG des portefeuilles. Ces données permettent notamment de fournir la vision présentée au point 3.2.3.

## 4. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

---

### 4.1. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG au sein du Crédit Mutuel Arkéa

#### 4.1.1. Pilotage des risques climatiques

Au sein de la Direction des Risques du Crédit Mutuel Arkéa, la Direction du pilotage transverse des Risques est en charge plus spécifiquement de la gestion des risques climatiques depuis juin 2019. Les travaux d'intégration des risques climatiques au sein de la Direction des Risques ont amené chaque Direction métiers concernée par les risques climatiques (risque de crédit, risque opérationnel, risque de marché....) à nommer un ou plusieurs responsables de la fonction. Ces derniers ont été régulièrement sensibilisés aux risques climatiques, lors d'interventions en plénière dès 2019 et lors d'échanges bilatéraux en 2021. Cette organisation transverse permet de répondre aux enjeux de ces risques matriciels.

Un Comité de coordination trimestriel des risques climatiques est en place depuis 2020. Présidé par le Directeur des Risques du Crédit Mutuel Arkéa, il est composé des différents responsables de la Direction des risques - en charge notamment de la gestion des risques de crédit et contreparties, des risques opérationnels, des risques de marché, de la Direction du Pilotage Financier et de la Direction du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle.

Les principales missions de ce comité sont les suivantes :

- suivre les projets d'intégration des risques climatiques dans la filière Fonction de Gestion des Risques ;
- rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie en matière de risques climatiques, notamment pour arbitrer sur d'éventuels points de blocage identifiés lors de comités opérationnels ;
- réaliser le suivi budgétaire du projet ;
- informer et former ses membres sur certains points techniques, ou quantitatifs, afin de les accompagner vers une meilleure compréhension des enjeux et des décisions afférentes.

#### 4.1.2. Identification des risques climatiques

Les risques environnementaux, dont climatiques, ont été intégrés à la cartographie des risques du Crédit Mutuel Arkéa en deux catégories :

- le risque de transition ;
- le risque physique.

Ils ont tous deux été notés 4, c'est-à-dire qu'ils représentent, à date, un risque faible pour la banque (notation allant de 1 à 5, 1 étant un risque significatif), eu égard à la cotation des autres risques de la cartographie globale et de son échelle de notation à laquelle le Crédit Mutuel Arkéa est confronté à date et en vision prospective à 3 ans.

Les risques climatiques, incarnés par les risques physiques et de transition, impactent les activités économiques, qui à leur tour, impactent le système financier. Les impacts peuvent être directs et indirects.

A cet effet, les risques climatiques peuvent avoir des impacts sur d'autres catégories de risques, comme le risque réputationnel, les risques de crédit, opérationnels et de marché, ou encore le risque de liquidité.

Les premiers travaux d'évaluation des risques physiques et de transition réalisés en 2020 ont montré la nécessité de constituer un référentiel sectoriel des risques climatiques propre au groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Dans un contexte où l'appréhension de l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa aux risques climatiques est complexe et les référentiels d'analyse externes sont insuffisamment détaillés et parfois contradictoires, la nécessité de créer un référentiel sectoriel d'exposition aux risques climatiques a été identifiée pour les risques de crédit et de contreparties.

#### **4.1.3. Procédures de gestion des risques environnementaux dont climatiques et intégration dans le dispositif de gestion des risques**

Au même titre que l'ensemble des risques matériels référencés dans la cartographie du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les risques environnementaux, dont climatiques sont progressivement intégrés dans l'organisation et les outils existants au sein de la Direction des risques. Dans ce cadre, cette Direction a pour rôle d'accompagner les entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa en déclinant la stratégie climat en politique de gestion des risques environnementaux, intégrant les risques climatiques.

L'un des objectifs prioritaires est de pouvoir insérer de façon visible et détaillée les risques environnementaux, dont climatiques, et leurs composantes dans le cadre d'appétence au risque du Crédit Mutuel Arkéa.

Ces risques émergents ont été insérés de façon qualitative dans la déclaration d'appétence au risque validée en 2020 par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. En 2021, cette déclaration qualitative a été complétée d'indicateurs quantitatifs.

Le cadre d'appétence a vocation à déterminer la sensibilité du groupe Crédit Mutuel Arkéa aux sujets environnementaux, dont climatiques et donc son niveau d'appétence intrinsèque. Il s'assure de l'intégration progressive de ces risques aux dispositifs existants.

La couverture éventuelle de ce risque par un niveau de fonds propres interne suffisants au regard de la consommation anticipée de ce risque par le Crédit Mutuel Arkéa sera également étudiée dans le cadre de l'exercice annuel d'adéquation du capital (ICAAP). Une analyse plus poussée est mise en œuvre et met en avant les différents travaux en cours sur l'identification, la mesure et la gestion des risques climatiques. Des indicateurs quantitatifs de suivi ont été ajoutés au cadre d'appétence au risque en fin d'année 2021, ils sont effectifs depuis le 01/01/2022. Ces travaux ont mis en avant la nécessité de travailler sur la mise en place de scénarios de risques climatiques.

#### **4.1.4. Mise en place d'indicateurs de suivi et de pilotage**

Les politiques sectorielles ESG sont suivies par la Direction des risques. Un **tableau de bord trimestriel** reprend les expositions consolidées à des entreprises impliquées dans le secteur du charbon, tel que défini par la politique. Il permet de s'assurer de la gestion en extinction de ces positions.

D'autres indicateurs ont été développés pour le suivi de ces risques tant au niveau opérationnel que pour la supervision par la gouvernance. Ces indicateurs portent sur :

- des niveaux d'exposition sectoriels aux risques physiques et au risque de transition ;
- les émissions de CO<sub>2</sub> directes (scope 1 et 2) du Crédit Mutuel Arkéa ;
- les émetteurs ayant des notations ESG dégradées.

## **4.2. Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG au sein des produits en gestion déléguée**

### **4.2.1. Les risques en matière de durabilité**

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers définit les risques en matière de durabilité comme "un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement" (art.2.22).

#### **4.2.2. Intégration des risques de durabilité au sein des processus d'investissement des mandats de gestion**

##### **Intégration au sein du processus de référencement**

Lors du référencement d'une nouvelle société de gestion (ainsi que lors de la revue annuelle de l'ensemble des sociétés de gestion), une analyse sur la maturité des pratiques ESG de la société est réalisée et présentée en comité. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement 2019/2088 Disclosure, ce comité a mis en place un processus visant à prendre en compte, dans sa décision de référencement, le niveau de maturité de la société de gestion étudiée en matière d'évaluation des risques de durabilité, dont climatiques et de biodiversité.

##### **Intégration du risque de durabilité dans le cadre des mandats de gestion**

Lorsque le Crédit Mutuel Arkéa intervient en qualité de mandataire, dans le cadre des mandats de gestion proposés à sa clientèle, il s'appuie sur la politique de gestion du risque de durabilité de Federal Finance Gestion, société de gestion de portefeuille du Crédit Mutuel Arkéa, à qui ce dernier a délégué la gestion de ses mandats. Les informations relatives à la politique de Federal Finance Gestion sont disponibles sur son site internet à l'adresse suivante :

[https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c\\_54344/informations-reglementaires](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_54344/informations-reglementaires)

L'évaluation du niveau de risque de durabilité sur le rendement d'un produit de Federal Finance Gestion fait l'objet d'une évaluation, pouvant varier de « négligeable » à « élevé ». Toutefois, cette évaluation peut ne pas être déterminée à date en raison notamment d'une absence de disponibilité des données en matière de risques de durabilité des OPC sur lesquels le Mandat est investi. Les travaux menés sur la transparence des mandats de gestion par Federal Finance Gestion en 2022 doivent permettre d'avancer sur ce point. Les informations relatives à l'évaluation du niveau de risque de durabilité sur le rendement des mandats sont disponibles à l'adresse suivante :

[https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2021-03/mandats\\_cma\\_disclosure.pdf](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2021-03/mandats_cma_disclosure.pdf)

## Plan d'amélioration continue

Exigence	Opportunités d'amélioration	Actions prévues & calendrier
1° Informations relatives à la démarche générale de l'entité	Formalisation d'une stratégie d'investissement sur les mandats de gestion dont la gestion est déléguée à Federal Finance Gestion.	Études sur l'opportunité de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des portefeuilles de gestion sous mandat.
2° Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité (description des ressources humaines, financières et techniques et actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes)	Montée en compétence des collaborateurs sur les sujets Finance Durable des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.	Des travaux sont prévus en 2022 par les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest pour renforcer la montée en compétence des collaborateurs sur les sujets Finance Durable.
3° Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité : « b) Inclusion [...] dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ;	Amélioration de l'intégration des risques en matière de durabilité au sein de la politique de rémunération applicables aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-ouest	La Direction de Ressources Humaines du groupe Crédit Mutuel Arkéa pilote ces travaux d'amélioration continue concernant l'intégration des risques en matière de durabilité au sein de la politique de rémunération applicable aux fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-ouest
4° Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	Identification des pistes de construction d'une stratégie d'engagement qui serait cohérente avec les spécificités des portefeuilles de gestion sous mandat.	Les éventuels plans d'action sur l'exigence n°4 seront déterminés en lien avec les études sur l'opportunité de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des portefeuilles de gestion sous mandat.
6° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	Construction d'un plan d'action en partenariat avec Federal Finance gestion afin d'aboutir au respect des exigences de l'article 29 relatives à la stratégie d'alignement aux accords de Paris	Les éventuels plans d'action sur l'exigence n°6 seront déterminés en lien avec les études sur l'opportunité de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des portefeuilles de gestion



Exigence	Opportunités d'amélioration	Actions prévues & calendrier
		sous mandat.
<p>7° Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</p>	<p>Construction d'un plan d'action en partenariat avec Federal Finance gestion permettant d'aboutir au respect des exigences de l'article 29 relatives avec stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité</p>	<p>Depuis fin 2021, les équipes de Federal Finance Gestion participent activement à l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge" et plusieurs de ses groupes de travail. Les objectifs de cette participation active sont de participer à la progression de la place financière sur le sujet et de permettre l'orientation des travaux à mener au sein de la société de gestion.</p> <p>Federal Finance Gestion participe aux travaux menés par l'initiative avec les fournisseurs de données pour encourager à la mise à disposition des données et d'indicateurs.</p> <p>La mise à disposition des données est un pré-requis indispensable à la formalisation d'une stratégie biodiversité qui doit disposer de mesures avant d'être en capacité de positionner des objectifs.</p> <p>Les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest s'inscrivent dans la lignée des travaux de place sur ce sujet de la biodiversité.</p>
<p>Les informations sont publiées en procédant à une distinction par classes d'actifs. (<i>« Pour l'activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers, les informations dont la publication est prévue au présent article peuvent être publiées sur la base de portefeuilles modèles établis par chaque établissement de crédit.»</i>)</p>	<p>La publication d'informations plus détaillées sur les mandats de gestion avec une distinction par classe d'actif sera réalisée lorsque les travaux à mener sur les différentes stratégies auront été finalisés. Il y a une dépendance avec les travaux à mener aux points 4°, 6° et 7° notamment.</p>	<p>n/a</p>